

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 10 juillet 2015

Temps de travail des internes, une nouvelle occasion manquée ?

L'ISNI, la FNSIP-BM et le SNIO prennent acte de la parution au Journal Officiel du 9 juillet de l'arrêté relatif aux modalités d'élaboration et de transmission des tableaux de service dédiés au temps de travail des internes ¹.

S'il apparaît positif que les éclaircissements sur les modalités de mise en œuvre - demandées bien avant le début du semestre pour permettre l'application du décret sur le temps de travail des internes - soient ici explicitées, les internes rappellent que cet arrêté est une nouvelle occasion manquée de répondre aux attentes des internes sur le sujet de leurs conditions de travail.

Alors que les tableaux de services sont censés permettre une meilleure lisibilité du temps de travail et de formation des internes, il est tout à fait regrettable de voir cet arrêté publié aussi tardivement dans le semestre.

Ce texte est une avancée vers l'application du décret sur le temps de travail en ce qu'il fixe les modalités d'établissement des tableaux de services, cependant nous sommes dans l'attente de concertations avec le ministère de la santé quant à la problématique de rémunération des astreintes des internes. En effet, un relevé trimestriel de la participation à la continuité des soins (astreintes) ne doit en aucun cas ouvrir la possibilité de rémunérer sur la même période, mais devra permettre de conserver un mode de rémunération mensuel. Rappelons que plusieurs CHU sont déjà en procédure judiciaire pour astreintes non rémunérées, cela ne gage pas d'amélioration des conditions de travail des internes.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Il est également déplorable de noter que cet arrêté évoque un système de récupération complexe du temps effectué au-delà des obligations de service sans toutefois indiquer précisément les modalités de cette récupération. Ce manque de visibilité peut conduire à précariser la situation des internes.

Nous rappelons qu'une des solutions proposés par les internes afin d'améliorer vraiment l'organisation du temps de travail et de formation était de transformer le samedi matin en garde et ainsi simplifier la mise en œuvre de la réduction du temps de travail. Ce dispositif, dont l'expérimentation est promise par Marisol Touraine depuis maintenant plusieurs mois, se fait attendre et le projet en cours de rédaction n'a rien d'incitatif pour les établissements.

A l'heure où les hôpitaux s'inquiètent du manque d'attractivité des carrières hospitalières pour les plus jeunes, il nous semble juste de rappeler que les conditions de travail pendant l'internat en constituent un levier de taille.

1. <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030857889>

Contacts presse :

Emmanuel CIROT – Co président de la FNSIP BM – president@fnsip.fr – 06.72.06.61.16

Eugénie DUROYON – Co président de la FNSIP BM – president@fnsip.fr – 06.48.43.26.91

Mélanie MARQUET – Présidente de l'ISNI – president@isni.fr – 06.50.67.39.32

Jérôme PINOT – Porte – Parole de l'ISNI – porte-parole@isni.fr – 06.76.26.29.99

Anna KARIMOVA – Présidente du SNIO – president@snio.fr – 06.98.24.86.81